

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Cousances-les-Forges s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. THIRION Francis, Maire.

Présents : M. THIRION Francis, Maire ; Mrs, Mmes DUPONT Régis, LORIN Bernadette, HACQUART Christophe, FAMECHON Laurence, JAMAR Thérèse, BRASI Claudine, MANZONI Marie-Thérèse, FONTAINE Nadine, BRAY Éric, WAHL Marlène, CAILAC Thierry, BREUX Lionel, DROUFFE Yann, COUTURE Isabelle, MASSON Sébastien, GOUVERNET Gérard

Procurations : M. COLLIN Christophe donne procuration à M. GOUVERNET Gérard
Mme MALTHIERY Delphine donne procuration à Mme LORIN Bernadette

Mme FAMECHON Laurence a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 03 avril 2026 est approuvé à l'unanimité et signé par la secrétaire de séance et le Maire.

ORDRE DU JOUR :

2026-037 : Construction d'une boulangerie : lot 02 gros œuvre façade, avenant n°01,
2026-038 : Acquisition tracteur tondeuse,
2026-039 : Loyer local commercial boulangerie,
2026-040 : Nomination de membres dans les commissions communales,
2026-041 : Compte financier unique 2025,
2026-042 : Affectation des résultats 2025,
2026-043 : Taux d'imposition 2026,
2026-044 : Budget primitif 2026,
2026-045 : Budget annexe « Local commercial boulangerie »,
2026-046 : Fongibilité des crédits en M57 pour l'année 2026,
Questions diverses.

1. COMMANDE PUBLIQUE**2026-037 : CONSTRUCTION D'UNE BOULANGERIE : LOT 02 GROS ŒUVRE FACADE, AVENANT N°01**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'avenant n°1 présenté par l'entreprise SIMCO d'Ancerville pour la construction d'une boulangerie qui s'élève à 14.900,00 € HT soit 17.880,00 € TTC et accepte que le montant du marché du lot n°02 gros œuvre-façade s'élève à 214.470,00 € soit 257.364,00 € TTC. Et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant et tous les documents relatifs au dossier ; précise que les crédits seront inscrits au budget annexe « Local commercial boulangerie » compte 2132 « Construction bâtiments privés ».

1. COMMANDE PUBLIQUE**2026-038 : ACQUISITION TRACTEUR TONDEUSE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'acquisition d'un tracteur tondeuse de marque Kubota F251 auprès des établissements ROCHA de Sainte Menehould pour un montant de 26.650,00 € HT soit 31.980,00 € TTC. Et autorise Monsieur le Maire à signer le devis et tous les documents relatifs au dossier ; précise que les crédits seront inscrits au budget à l'article 2157 « Matériel et outillage technique », opération 18 Matériel divers.

3. DOMAINE ET PATRIMOINE**2026-039 : LOYER LOCAL COMMERCIAL BOULANGERIE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le montant du loyer mensuel du local commercial boulangerie située au 18 rue Derrière l'Isle à la somme de 1.350,00 € HT soit 1.620,00 € TTC ; précise que le loyer mensuel sera soumis à la TVA. Et décide que le loyer sera révisé chaque année à la date d'anniversaire de la prise d'effet du bail de location, en fonction de la variation de l'indice des loyers commerciaux fourni par l'INSEE. L'indice initial retenu sera le dernier indice publié le jour de la prise d'effet du bail ; autorise Monsieur le Maire à rédiger et à signer le bail de location, les avenants et tous les documents relatifs à la location du local commercial boulangerie.

5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

2026-040 : NOMINATION DES MEMBRES DANS LES COMMISSIONS COMMUNALES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de nommer des nouveaux membres dans les commissions suivantes :

COMMISSION TRAVAUX : M. Éric BRAY

COMMISSION INFORMATION : Mme Claudine BRASI

COMMISSION FINANCES : Mrs Éric BRAY, Thierry CAILAC

COMMISSION CIMETIERES : Mme Elise GAL

COMMISSION LOISIRS ET FETES : Mr Éric BRAY

COMMISSION JEUNESSE ET SPORT : Mme Claudine BRASI

COMMISSION CITOYENNETÉ JEUNESSE : Mme Sophie SOIN

Sortie de Monsieur Francis THIRION, Maire.

7. FINANCES LOCALES

2026-041 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Monsieur Régis DUPONT présente le compte financier unique 2025 :

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	2.917.873,35 €	991.711,00 €	3.909.584,35 €
	Recettes réalisées	1.171.727,32 €	1.394.718,54 €	2.566.445,86 €
	Restes à réaliser	187.112,00 €	0,00 €	187.112,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	2.006.134,46 €	2.225.716,46 €	4.231.850,92 €
	Dépenses réalisées	1.032.906,03 €	1.098.584,37 €	2.131.490,40 €
	Restes à réaliser	571.230,00 €	0,00 €	571.230,00 €
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	138.821,29 €	296.134,17 €	434.955,46 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-911.738,89 €	1.234.005,46 €	322.266,57 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	-772.917,60 €	1.530.139,63 €	757.222,03 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	-384.118,00 €	0,00 €	-384.118,00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-1.157.035,60 €	1.530.139,63 €	373.104,03 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte financier unique pour l'exercice 2025 et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Retour de Monsieur Francis THIRION, Maire.

7. FINANCES LOCALES

2026-042 : AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote l'affectation comme suit en section d'investissement : le résultat reporté négatif au compte 001 en dépenses d'un montant de 772.917,60 € et l'affectation en réserves au compte 1068 en recettes d'un montant de 1.157.035,60 € ; en section de fonctionnement : excédent reporté au compte 002 en recettes : 373.104,03 €.

7. FINANCES LOCALES

2026-043 : TAUX D'IMPOSITION 2026

Vu l'augmentation des bases d'imposition de 0,80%, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les taux d'imposition communaux pour l'année 2026 comme suit : taxe sur les propriétés foncières bâties : 38,70% - taxe sur les propriétés foncières non bâties : 30,07% - taxe d'habitation 14,97%. Et charge Monsieur le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la Direction Départementale des Finances Publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

7. FINANCES LOCALES

2026-044 : BUDGET PRIMITIF 2026

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif pour l'exercice 2026 présentant un équilibre en dépenses et en recettes s'élevant à 3.037.216,63 €. Le budget se décompose comme suit : Section de fonctionnement 1.389.703,03 € et Section d'investissement 1.647.513,60 €.

7. FINANCES LOCALES

2026-045 : BUDGET ANNEXE « LOCAL COMMERCIAL BOULANGERIE »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget le budget annexe « Local commercial boulangerie » pour l'exercice 2026 présentant un équilibre en dépenses et en recettes s'élevant à 865.385 € HT. Le budget se décompose comme suit : Section de fonctionnement 13.285,00 € HT et Section d'investissement 852.100,00 € HT.

7. FINANCES LOCALES

2025-017 : FONGIBILITE DES CREDITS EN M57 POUR L'ANNEE 2026

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section (fonctionnement et investissement) ; donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire fait le point sur les travaux de la boulangerie : la couverture est terminée, au niveau maçonnerie, il reste l'enduit à faire. Les plaquistes arrivent lundi 27 avril. L'entreprise Martel rebouche les espaces, le talus derrière le bâtiment.
- Madame Marlène WAHL signale le manque de discrétion au niveau du cabinet médical. Des travaux ont déjà été réalisés mais ne sont pas suffisants. La question sera à étudiée.
- Madame Nadine FONTAINE demande quand le dentiste exercera. Le 05 mai, il passe devant l'ordre des dentistes.
- Monsieur Sébastien MASSON demande de refaire la peinture au sol devant l'ancienne boucherie, rue de la place. Il faut réfléchir à un nouvel aménagement.
- Madame Marlène WAHL demande comment s'est passé le passage de la balayeuse dans le village. Le passage s'est bien déroulé même si quelques voitures n'étaient pas retirées.
- Monsieur Lionel BREUX signale les problèmes de vitesse des véhicules dans le village, notamment dans la rue de la Gare, les voitures doubles. Il faudrait mener une réflexion sur des aménagements, des solutions, des feux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55.

Madame Laurence FAMECHON
Secrétaire

Monsieur Francis THIRION
Maire